



PROCÈS-VERBAL

Réunion du Conseil d'établissement de l'école Sainte-Geneviève

Mardi 21 avril 2020, 19h30
En virtuel par la plateforme Teams

Étaient présents :

Mmes	Émilie Fournier	membre parent, vice-présidente
	Amélie Légaré	membre enseignante
	Emmanuelle Goyette	membre enseignante
	Julie Émond	membre personnel de soutien
	Geneviève Bédard	membre service de garde
MM	Sébastien Boucher	président, représentant au comité de parents
	Guy Labrecque	membre parent
	Bruno Talbot	membre parent, trésorier
	Dany Houde	membre parent
	Marc Poulin	directeur

Étaient absentes :

Aline Beudet	membre de la communauté
Annabelle Paquin	membre de la communauté

Note : Mme Paquin ayant changé d'emploi, son poste est devenu vacant le 6 mars 2020.

1. Vérification du quorum et ouverture de la réunion
Le quorum est atteint et M. Boucher souhaite la bienvenue aux membres présents.
Ouverture de la réunion à 19h34.
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

Mme Fournier propose l'adoption de l'ordre du jour avec ajout du point 3 Intervention du public. Mme Légaré appuie.

Adopté à l'unanimité

3. Intervention du public

Aucune demande de participation reçue du public.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 février 2020

M. Labrecque propose l'adoption appuyé par M. Talbot.

5. Suivi au procès-verbal de la réunion du 26 février 2020

5.1 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources

M. Poulin explique aux membres présents que la modification proposée par le conseil d'établissement (obtenir une reddition de comptes lors de la présentation du document) dépasse le mandat d'un conseil d'établissement. Le mandat du conseil est d'adopter les critères de répartition pas le contenu du cadre budgétaire.

Voici l'extrait du document qui précise la mécanique de consultation :

En ce qui concerne la gestion participative, une consultation est effectuée sur le contenu de ce cadre budgétaire auprès du Comité de répartition des ressources.

L'adoption de modalités explicites de répartition des ressources entre les unités administratives nous assure que l'allocation des ressources n'est pas effectuée sur une base arbitraire, mais plutôt à partir de critères connus de tous. L'adoption de ces critères de répartition des ressources vise aussi le respect des obligations sur l'équité dans la répartition des ressources conformément à la Loi sur l'instruction publique (articles 193.3, 193.4, 207.1, 275, 275.1, 275.2 et 279).

6. Approbation

6.1. Modification à la grille-matières (RÉSOLUTION CÉ 1920- 016a)

Le contexte est présenté par M. Poulin. Afin de ne pas compromettre le cheminement des élèves présentement en 5^e année par le modèle 5 mois-5mois avec math et français en 2^e portion d'année, le MEES et la CS recommandent de privilégier le modèle ½ - ½ pour permettre aux élèves d'être en contact avec toutes les disciplines pendant toute l'année.

Quelques questions sont posées par les membres car certains se questionnent sur l'efficacité de l'immersion en anglais avec un tel scénario.

La recommandation de l'équipe école de choisir le modèle en demi-journées est adoptée à l'unanimité sur proposition de Mme Fournier appuyée par M. Talbot.

6.2. Programme vacances-été RÉSOLUTION CÉ 1920-021

Bien qu'il soit incertain au moment de la réunion qu'il y ait ouverture des camps de jour, il est demandé à l'école Sainte-Geneviève de prêter un plus grand nombre de locaux que ce qui était généralement demandé par le PVÉ.

Des discussions s'ensuivent puisque des doutes quant à la capacité de remettre les locaux à niveau à temps pour la rentrée des enseignantes le mardi 25 août ainsi que celle des employés du service de garde le mercredi 19 août sont soulevés. Les questions du ménage/cirage et de la désinfection sont soulevées.

7. Consultation

7.1. Critères de sélection des directions d'établissement (formulaire et RÉSOLUTION CÉ 1920-022)

Après présentation des critères généraux de sélection des directions d'établissement, le document est approuvé à l'unanimité sur proposition de Mme Goyette appuyée par M. Houde.

8. Discussion

8.1. sondage heures d'ouverture du SDG – présentation des résultats

Un sondage réalisé auprès des parents utilisateurs du service de garde a donné 104 réponses sur une clientèle d'élèves utilisateurs de 198.

À la question d'ouverture à 7h plutôt que 7h15, 49 sont en accord pour 55 en désaccord.

À la question de fermeture à 18h plutôt qu'à 17h45, 47 sont en accord pour 57 en désaccord.

Mme Bédard informe que des coûts supplémentaires liés au salaire des éducateurs en place seront nécessairement imputés au budget du service de garde sans que l'ajustement des tarifs aux parents ne suive cette augmentation.

Une première proposition 7h – 18h est rejetée à majorité.

Une deuxième proposition 7h – 17h45 est acceptée à l'unanimité des membres ayant droit de vote.

Ici nous avons un vote mais pas de résolution.

9. Informations

9.1. De la présidence Informations combinées avec celle du comité de parents

9.2. De la direction

9.2.1. État actuel des inscriptions

Effectif 20-21	16-04-2020
----------------	------------

Présco 4	31
Présco 5	38
1re	45
2e	48
3e	38
4e	33
5e	44
6e	33
Adap	8

total 317

À ce moment-ci, aucune projection de nombre de groupes n'est officielle puisque la première lecture officielle d'effectif est réalisée le 1^{er} mai.

9.2.2. Processus – factures scolaires

M. Poulin explique aux membres que le processus de révision des listes de matériel est lancé auprès de l'équipe enseignante. Les tableaux pourront être présentés au conseil lors de la prochaine rencontre.

9.3. Du délégué au Comité de parents

M. Boucher informe les membres que la Direction générale a discuté avec les délégués des différents outils virtuels utilisés depuis le début de la fermeture des écoles. Il informe aussi qu'une nouvelle rencontre devrait se tenir incessamment.

10. Correspondance

Aucune correspondance reçue.

11. Questions et demandes des membres du Conseil d'établissement

Mme Fournier demande ce qu'il en est des locaux du sous-sol. M. Poulin répond qu'aucun suivi ne lui a été fait dans le contexte actuel. Les ouvriers d'entretien ne sont pas autorisés encore à entrer dans les écoles et les ressources matérielles gèrent les urgences à ce moment-ci.

M. Houde pose une question concernant le nombre de groupes de chaque niveau en vue de la prochaine année. M. Poulin informe les membres qu'il est trop tôt pour pouvoir fournir cette information.

12. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée proposée par Mme Fournier appuyée de M. Houde à 21h34.



Marc Poulin, directeur

Sébastien Boucher, président